

KDI

Société par Actions Simplifiée au capital de 18.052.480 euros
Siège Social : 173/179, boulevard Félix-Faure - 93300 AUBERVILLIERS
352 645 501 RCS BOBIGNY

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 29 AVRIL 2005
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

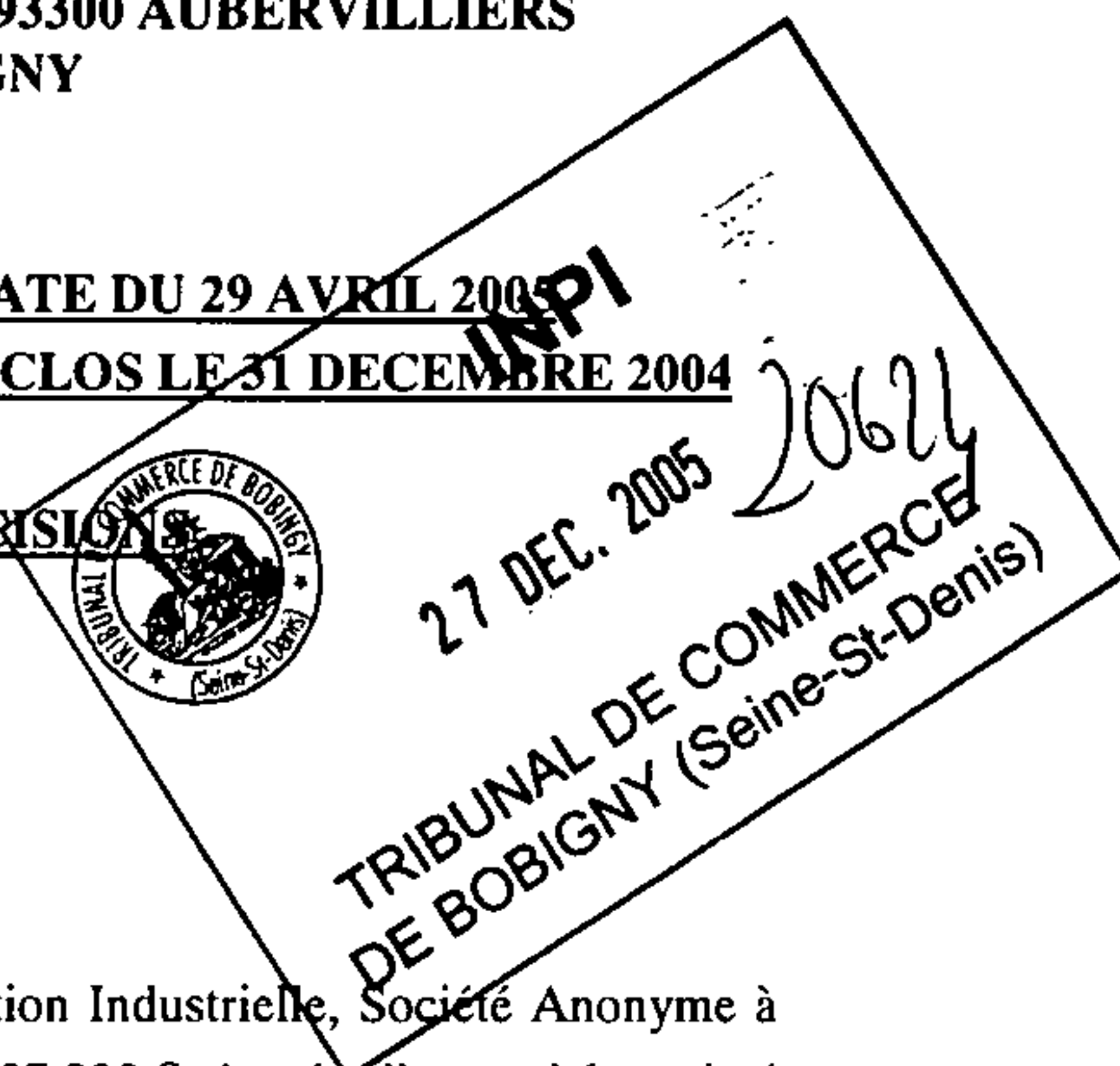
EXTRAIT

Le 29 avril 2005 à 10 heures, la société Klöckner Distribution Industrielle, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 22.587.800 €, dont le siège social est situé à AUBERVILLIERS, 173-179, boulevard Félix-Faure, identifiée sous le numéro 542 086 350 RCS BOBIGNY, représentée par Monsieur Philippe MULLER, Président du Directoire,

Agissant en qualité d'associé unique et de Présidente de la SAS KDI, reconnaît que :

- 1°) - Monsieur Philippe MULLER, en sa qualité de Représentant de la personne morale Présidente, a établi les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et son rapport de gestion sur l'exercice 2004;
- 2°) - le Commissaire aux Comptes a établi son rapport général;
- 3°) - ces comptes et ces rapports ont été régulièrement communiqués avec le texte du projet des présentes décisions à l'associé unique, et au Comité d'Entreprise qui n'a présenté aucune observation;
- 4°) - l'inventaire a été tenu à disposition au siège social ;
- 5°) - ont été également communiqués à l'associé unique les documents suivants :
 - un exemplaire des statuts de la Société,
 - la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes, avec avis de réception,

Puis statue, ès qualités, sur les décisions suivantes :



SIXIEME DECISION – RENOUELEMENT OU REMPLACEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'Associé unique constatant que les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société sont arrivés à expiration avec la présente décision d'approbation des comptes, renouvelle KPMG S.A. en qualité de Commissaires aux comptes titulaire et nomme la SCP Jean-Claude ANDRE, représentée par Madame Danielle PRUT-FOULATIERE, 2 bis, rue de Villiers à LEVALLOIS-PERRET (92300), en qualité de Commissaires aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Gérard RIVIERE qui n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat, pour convenances personnelles.

Ces nominations s'entendent pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la décision d'approbation des comptes de l'exercice 2010.

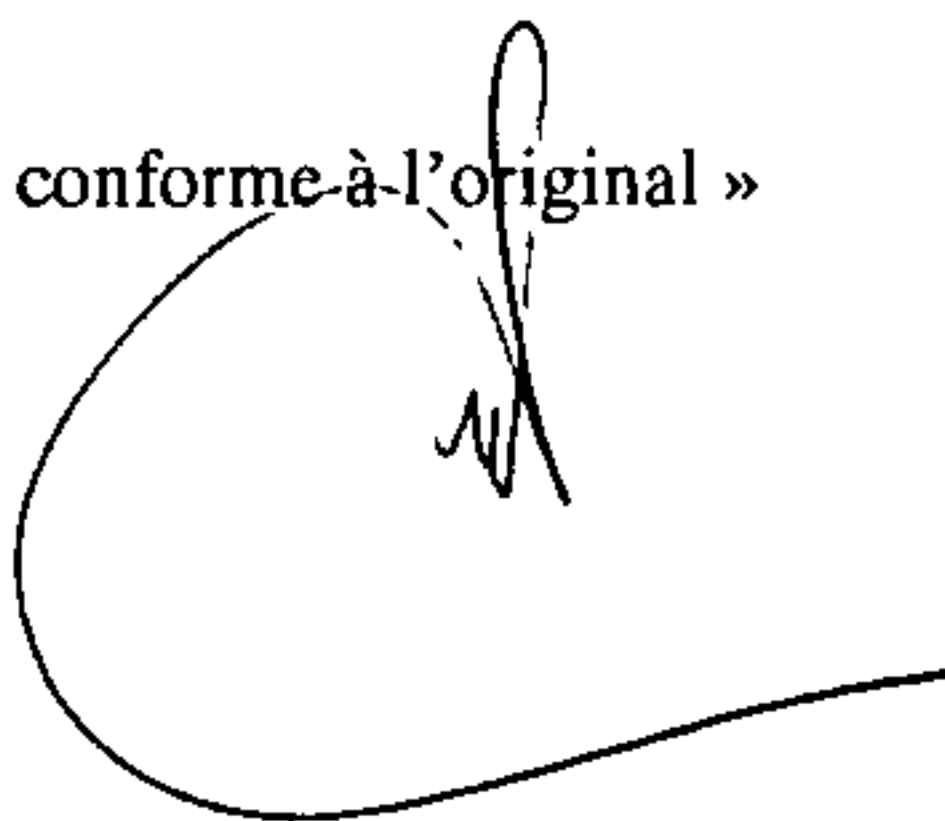
Cette décision est adoptée par l'associé unique.

NEUVIEME DECISION - POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de publicité.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

« Extrait certifié conforme à l'original »

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke.